

Vos démarches d'urbanisme simplifiées !

Construction, aménagement, rénovation, travaux, ventes...

Effectuer vos démarches en ligne c'est :

PLUS SIMPLE
PLUS RAPIDE
ACCESSIBLE À TOUS

Depuis le 1er janvier 2022, la CA2BM a mis en place un téléservice gratuit permettant le dépôt et le traitement des dossiers d'urbanisme sous forme numérique. Pour accéder au portail : rendez-vous sur www.ca2bm.fr

Navigation sur le site : onglet Urbanisme > Les demandes en ligne > Dépôt des demandes d'urbanisme et DIA > Portail



Les professionnels de l'immobilier ont déjà accès au portail notaires depuis février 2020 dans le cadre des actes de vente.



Simple

Déposez votre dossier en quelques clics



Rapide

Je n'ai plus besoin de me déplacer



Economique

Plus besoin de photocopier plusieurs fois le dossier



Accessible

Le portail est ouvert 7j/7, 24h/24



Pratique

Je peux voir la progression de ma demande en ligne



Sécurisé

Mon compte est personnel et confidentiel

Aux différentes étapes de votre projet, le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) de la CA2BM vous renseigne et vous accompagne. Vous pouvez rencontrer ou contacter nos équipes aux adresses suivantes :

Site ADS Montreuil-sur-Mer

685 rue de Paris, 62170 ECUIRES

adsmontreuil@ca2bm.fr

03.21.06.66.66

Site ADS Berck-sur-Mer

459 rue de l'Impératrice, 62600 BERCK

adsberck@ca2bm.fr

03.21.89.90.13